

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



CONDOLEANCES.

A l'assemblée régulière du conseil de Lachute Mills, n° 74, de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 5 avril, il a été résolu unanimement :

Que ce conseil a appris avec regret la mort de la mère de son dévoué curé, le Rév. M J. Picotte.

Qu'il offre à ce digne pasteur ses plus sincères condoléances dans son affliction.

Que copie de la présente résolution lui soit adressée ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

GOD. DESJARDINS,

Secrétaire.

x

Proposé par C. O. Poirier et Joseph Fournier, secondé par Joseph Charron et Daniel Laurin, que les membres du conseil local de la Pointe Gatineau n° 14, de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec peine la mort de leur confrère Joseph Toutloff, et que ce conseil sympathise avec la famille éprouvée dans le malheur qui vient de l'affliger, et que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" et à la famille éprouvée.

Proposé par Joseph Plouffe, secondé par Dolphis Laurin, que le conseil local de la Pointe Gatineau, de l'Union St-Joseph du Canada, a appris avec peine la mort de Madame Dolphis Charrette et de M. Georges Gascon, que ce conseil sympathise avec deux familles dans dans le malheur qui les a frappés et qu'une copie de cette résolution soit transmise aux familles éprouvées.

Proposé par N. Larocque, secondé A. Cyr et D. Laurin, que le conseil local de l'Union St-Joseph du Canada, n° 14, a appris avec peine la mort d'Alexina Cousineau, épouse de Eugène Gravelle et sœur de deux de nos confrères MM. Cyprien et Alfred Cousineau, que ce dit conseil sympathise avec ces membres dans le malheur qui les a frappé et qu'une copie de cette résolution soit transmise aux familles éprouvées.

N. LAMARCHE, Jr.

Secrétaire.

x

A une assemblée du conseil local de Coteau Station n° 42, tenue le 26 avril, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par Olivier Houle et secondé par J. O. Leroux, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère Anatole Lafertière, et prient la famille si cruellement éprouvée d'accepter l'assurance de leur profonde sympathie.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille ainsi qu'au journal le "Prévoyant."

Par ordre,

J. O. LEROUX,

Secrétaire.

x

A une assemblée du conseil local St-Joachim, n° 30, sous la présidence de M. François Sylvestre, tenue le 13